

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°71-223 du 18 novembre 1971

portant nomination d'Adjoints aux Sous-Préfets de Djougou et de Kouandé.

Ampliatiions:

JORD	1
PCP/SGG	10
MCP	4
MIS/DAI	10
Ministères	12
CS	6
HC	2
DEP-DAGJL	4
Dtion STAT.	2
DFP+s/dtions	6
IAA-IGF-DCCT-	3
DN-CF-DB-	3
DI	8
Trésor	4
Gde CHANC.	1
DGE	2
DC	5
Préfectures	2
S/Préfectures	2
CU. Djougou	1
Intéressés	2

Le PRÉSIDENT DU CONSEIL PRÉSIDENTIEL,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;  
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;  
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;  
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a complété;  
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP du 5 Juin 1970 qui l'a complété;  
VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;  
Sur proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

D E C R E T E :

Article 1er.- M. Félix AGBANGLA, Secrétaire Administratif Principal de Classe Exceptionnelle, précédemment Adjoint au Préfet du Département du ZOU, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Djougou.

Article 2.- M. Roger LAFIA, Institutcur, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Kouandé.

Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 18 novembre 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

Mana AROUNA.

Hubert M A G A.

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO.